L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 14 SEPTEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. MUREAU, (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal.

DEMANDES.

Une cuisinière de premier ordre pour une petite famille. Doit coucher sur les lieux.

A LOUER.

A LOUER.—Le 1er étage, 36 rue Chartres. 25 août

A VENDRE.

A VENDRE bon marché, du son de riz. Louisiana Rice Mill, 71 Decatur. 13 sept—4f.

A VENDRE—Pour cause de départ, grocerie et bar. S'adresser sur les lieux, 309 rue Monville. 8 sept—7f

A VENDRE.—Une vacherie comprenant sept vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Ey. Fust, rue Barthelemew, entre Morales et Urquhart. 4 sept—

Si votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naphtoleum, vous le trouverez au bureau principal, 50 Douane, coin Decatur. 7 juillet—3m

PAR LE CONSTABLE.

Louis Pujol et als vs Charles Olivier.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans, No 12,423.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. J. Bermudez, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans et agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, sur le Bayou St-Jean, en face du "Foot Bridge," près du Southern Park, dans le deuxième district de cette ville, le VENDREDI, 27 septembre 1889, à 9 1/2 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir: Un esquif et une paire de rames.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant, sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 sept—14 19 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Rosario Muntalbano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,838 — Division D — Attendu que Owen Reidy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rosario Muntalbano, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13 18 22

Successions de John Leonard Booy et de de sa première femme Yetta Oeltzé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,834—Division D.—Attendu que Mme Wilhelmina Booy, veuve de Henry Eadorn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de John Leonard Booy et de Yetta Oeltzé, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13,18,22

Succession de Caspar Wild.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,832.—Division E.—Attendu que Mme Veuve Elisabeth Wild, veuve de Caspar Wild, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Caspar Wild, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Succession de Sarah J. Armston.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,820—Division C.—Attendu que Henry C. Armston a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah J. Armston, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 sept—6 11 15

Succession de Euphémie Blache, veuve de Paul Villars.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,778—Division A. Attendu que Mme Marie Villars, femme de Frédérick Alvah Stinson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Euphémie Blache, veuve de Paul Villars, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 août—30—sept 3 7

AVIS AUX CREANCIERS

Rudolph Langermann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,663—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Rudolph Langermann, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 sept—14 19 22

Anthony Schneiers vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,730—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Eugene S. Reems, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 21

Orleans Manufacturing Company of Syrups Receivers and secured Liquors en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,346—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles le compte présenté par G. A. Lux, J. Théo. Tudury et Peter Tudury, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6sept—6 11 15

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,663—Division E—Rudolph Langermann vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—[illegible]

Nouvelle-Orléans, 10 août 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. A. RANKIN Député Greffier.
11 août—3f en 14 sept

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
A la clôture des affaires, samedi soir, 29 juin 1889.

Comptant	$550,822 25
Change	110,043 34
Prêts sur demande et escomptes	1,252,312 16
Actions	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Total	$1,972,055 12
Fonds capital	$200,000 00
Profits non divisés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
	$1,972,055 12

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque [illegible]
ARTHUR HART, Caissier.
[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit		$300,000
1 Lot de	100,000		100,000
1 Lot de	50,000		50,000
1 Lot de	25,000		25,000
2 Lots de	10,000		20,000
5 Lots de	5,000		25,000
25 Lots de	1,000		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300		60,000
500 Lots de	200		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

[illegible]

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer,

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS,
73 [illegible]

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 22me jour d'avril, de l'an de N. S. 1889, par-devant moi, William Oscar Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes majeures et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connu comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. [illegible]

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est [illegible] de cinquante mille dollars [$50,000], divisé en deux mille [2,000] actions de vingt-cinq dollars [$25] chacune, [illegible]

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice [illegible]

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq [25] et pas plus de quarante membres, [illegible] Jacob Hassinger, W. R. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Lombard, A. J. Hoffmann, Chas. J. A. Doerr, F. W. Bremer, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Abel, Dr F. Loeber, Henry Beddie, Chs. Hersner, C. H. Miller, Leopold Christ, Max. Heller, E. M. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vanderbank, John Strauss, E. G. Heiser et H. [illegible]

[illegible]

ARTICLE VII.

Les membres ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; E. H. Bonnera, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Lombard, secrétaire des finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Hermann, président du comité local du festival. [illegible]

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; [illegible]

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci [illegible]

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, [illegible]

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	E. H. Bonnera,
A. G. Ricks,	F. Rickert,
Fred Peters,	E. E. Michel,
J. G. Ruehl,	M. Vanderbank,
Chas J. A. Doerr,	Fh W. Dielmann,
M. Dinkelspiel,	Louis Lombard,
Louis Grunewald,	F. W. Bremer,
Chas H. Schenck,	Luigi Dell'Orto,
Allen F. Nell,	Albert Heine,
Francis & Opitz,	H. L. Franz,
Jacob Schoen, par Franz	Augustus Rice,
Henry Rice,	

German Singing Society of the Sixth District
Ernst Seeman, Président.
Albert E. Ewing, G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", a été ce jour enregistré dans le livre 203, folio 163.
Nouvelle-Orléans, 8 mai 1889.
GEORGE GUINAULT.
Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", enregistré en mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 8 mai A. D., 1889.
W. O. HART, notaire.
Sinet—Mai 29 [illegible]

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS,
BUREAUX, RUE CONTI, 84.
Ouvert de 11 h. du matin à 4 h. P. M.
AVIS IMPORTANT.

Les déserteurs et insoumis qui veulent bénéficier de l'amnistie accordée par la loi du 21 juillet 1889, doivent se présenter au Consulat de France pour faire dresser acte de leur soumission.

Cette formalité doit être accomplie, pour les Etats-Unis, dans l'année qui suivra la promulgation de la dite loi, c'est-à-dire, avant le 21 juillet 1890.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er septembre 1889.
Avis de pensionnaires.

[illegible]

Lettres.

[illegible]

PAUL DESARDIN

LEON QUEYROUZE,
[illegible]
VINS ET LIQUEURS
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Livres de droit. — Livres de droit. — Livres de droit, etc.

Vente du stock d'une grande librairie — Livres de droit de valeur.—Deux Encyclopédies, dictionnaires, quelques ouvrages historiques et autres, [illegible]

Les tout en bon état.

Dans l'affaire de la Veuve Louis P. Beraudy vs. Alphonse Philipe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,741—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 septembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur lieux ci-après désignés, le MARDI 17 septembre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le "Bureau Dunagre," Nos 33 et 35 rue Carondelet, au bureau No 5, actuellement occupé par le défendeur.

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 sept—7,11,14,17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Peoples Homestead Association vs. Mme Mary E. Palster et son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,518.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, situés dans le Quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 août—13,19,26—3,9,14 sept.

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$362,653 28
Sur les risques de rivière	13,997 02
Sur les risques de mer	14,981 02
	$417,156 36
A ajouter: Primes non acquises de 1887	58,827 75
Total des primes	$501,984 09
A ajouter: Intérêts et profits et pertes	34,000 51
Revenu total	$535,144 14
A déduire: Pertes payées sur risques d'incendie	$156,752 82
Sur risques de rivière	[illegible]
Sur risques maritimes	3,717 77
Total pertes payées	$166,769 21
Commissions	44,196 01
Réassurance	[illegible]
Taxes et licences	5,733 12
[illegible]	27,044 66
Total des débours	$340,070 26
Surplus	$194,473 86
Distribué comme suit: Réserve pour risques non expirés	$102,453 94
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	27,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés	1,000 27
Profits et pertes	43,549 66
	$194,473 86

ACTIF

A la valeur du marché: Argent en banque	$96,128 59
Argent au bureau	14 35
[illegible]	51,000 00
[illegible]	132,000 00
[illegible]	121,300 00
[illegible]	36,550 00
[illegible]	24,000 00
Une action du N. O. Produce Exchange	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange	175 00
[illegible]	50 00
[illegible]	525 00
[illegible]	150 00
Primes en cours de perception	50,738 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.	2,000 00
	$485,006 98

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	2,714 63
Dividendes non réclamés	2,300 00
Réservé pour risques non expirés	102,453 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	27,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,000 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)	22,530 92
	$485,006 98

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un examen complet de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé) JOHN T. MOORE, Jr.,
J. H. MENGE,
J. C. DENIS,
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande [illegible] un dividende de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $12,368 14 au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1889.

DIRECTEURS.

[illegible]

27 janv—1an

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL
—DE LA—
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$3,097,470 68
Bons des Etats-Unis, valeur au pair	50,000 00
[illegible]	342,283 21
[illegible]	15,150 00
[illegible]	225,486 71
[illegible]	445,945 15
	1,718,969 15
	$5,904,360 15

PASSIF.

Capital-actions	$[illegible]
Fonds de réserve	150,000 00
[illegible]	630,500 00
[illegible]	57,012 52
[illegible]	[illegible]
	$5,904,360 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, [illegible]
R. M. WALMSLEY, Président.
S. A. TRUFANT, Vice-Président.
DENIS J. JAMIN, Caissier.

OXLOBONAPHTOLEUM [illegible]

Avis.

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Marie F. Schumert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,758—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtiments qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Pierre et Bourbon, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—L'acquéreur paiera comptant la somme de [illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jackson & Kilpatrick vs. Wm Lee et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,904—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

L'intérêt de Wm Lee dans la propriété ci-après décrite, savoir: [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 sept—8 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Buck et als vs. Mme Josephine Guignard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,711—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mlle Thérèse Romero et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,667—[illegible] le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 août—20 27—sept 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété améliorée de valeur [illegible]

Gustave Weil vs J. N. Wolwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,564—[illegible] le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 août—20 27—sept 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées rue Tchoupitoulas, [illegible]

Sydney T. Bloch vs J. G. B. Williams

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 27,512—[illegible] le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 août—21 28—sept 4 11 18 21.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Groceries, meubles de maison et effets mobiliers.

Succession de Julius Wacker.

No 27,516—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—LUNDI, 16 septembre 1889, à 11 heures A. M., au local, coin des rues Marais et Port, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 27 août 1889, et rendu dans la succession ci-dessus—

Stock de groceries, meubles de maison, etc. d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
6 sept—6 7 14—3 date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Septième District.

Succession de John Henry Gaines.

No 26,965—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible]

1° Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, [illegible]

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, [illegible]

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
7sept—7 14 21 28—oct 5 12.

Billets pour loyers, jugements et comptes.

Timothy O'Leary vs ses créanciers.

No 26,614—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune. — SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, [illegible]

Quatorze billets pour loyer, de $30 chacun, payables mensuellement, [illegible]
Termes—Comptant sur les lieux.
3 sept—3 7 14

COTTAGE DOUBLE ATTRAYANT
Nos 46 et 48 rue Broad, coin Bienville,
Près du Couvent du Bon Pasteur.

Succession de Mme Clara Schmidt.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 27,653.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, [illegible]

Le pavillon cottage double en bois, Nos 46 et 48 rue Broad, coin Bienville, [illegible]

L'acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13,17,24,31—sept 7.14

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MOULIN A RIZ DE VALEUR
Dans le Deuxième District de cette ville, connu comme le "Crescent City Rice Mill".

Dans l'affaire de Angelo Scoola vs. Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss, et als, pour un partage et déclarant la raison sociale commerciale qui existait auparavant entre le dit Angelo Scoola et feu Jas J. Reiss sous la raison sociale du "Crescent City Rice Mill Co." qui doit être dissoute, et qui est terminée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 27,009.

—A l'encan—

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 3 rue Carondelet—SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, [illegible]

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

3° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

4° Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

Les mesures qui précèdent sont toutes plus ou moins, conformément à un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du [illegible]

1° Une bâtisse en briques, à quatre étages et à deux corps de logis, connue comme les Nos 11 et 13 rue Toulouse.

2° Une bâtisse en briques, à trois étages, connue comme le No 17 rue Toulouse.

3° Une bâtisse en briques, à deux étages, connue comme le No 19 rue Toulouse.

4° Une bâtisse en brique à deux étages connue comme les Nos 15 et 17 rue Jefferson. Le tout ensemble étant connu comme le "Crescent City Rice Mill and Warehouses," [illegible]

L'acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs, [illegible]
15 août—15 24 31—7 14 21 sept

—Il est très risqué en vérité d'attacher peu d'importance aux symptômes des affections de reins; [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Trente terrains rue des Remparts, No 480, Troisième District.

Terrain spacieux rue du Quartier, No 494, entre les rues Tonti et Rochebleve, Deuxième District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles Nos 72 et 74—

1° Un lot de terre mesurant 21 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Union et Bourbon. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues du Quartier, Hôpital, Tonti et Rochebleve, [illegible]

Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé des acquéreurs.
14sept—

Vente positive de trois terrains rue des Champs-Elysées, faisant face au marché Marigny et formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Claiborne et Marigny et Claiborne.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 21 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles—

Trois lots de terre désignés par les Nos 8, 9 et 10, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Claiborne et Robertson, et ayant les dimensions suivantes:

Les lot No 10—29 pieds 8 pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Claiborne.

Le lot No 8 ayant les mêmes dimensions que le lot ci-dessus, et formant l'encoignure des rues Marigny et Claiborne.

Le lot No 9—25 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 9 pouces de profondeur.—Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
14 sept—

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 17 septembre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Galvez et Onzaga—

La vacherie de M. Westerburg, se composant de

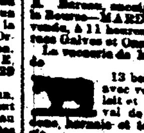

13 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres fraîches au lait et sur le point de vêler; 1 cheval de race, 1 charrette à lait, bidons, baratte et tous les ustensiles de la laiterie.

Le plus fort acquéreur aura la clientèle de 9 à 10 gallons de lait par jour.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 à trois mois de crédit en billets endossés sur place.
14sept—

50 actions de la Compagnie du Waterworks.

Succession de A. A. Peterson.

Cour Civile de District—Division B—No 27,171.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 28 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 septembre 1889—

50 actions de $100 chacune de la Compagnie du Waterworks de la Nouvelle-Orléans—D'après le certificat No 6610.
Conditions—Comptant.
14 sept—14 21 28

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 162, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Succession de Jean Menesse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 septembre 1889 par F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable M. H. Righter, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, [illegible]
Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
8 sept—8 14 21 28—5 12 oct

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret McAuley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,785.

PAR W. A. KERNAGHAN Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Cie.—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, [illegible]

Le lot No 18, dans l'îlet borné par les rues St-André, Joséphine, Camp et Chestnut, d'après un plan, No 15, dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847, mesurant 32 pieds 1 6 10 lignes de face à la rue St-André, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec billets spécialement garantis par lien d'hypothèque et de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, [illegible]
Acte de vente pardevant J. M. Weilson, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Confiserie, Boulangerie et meubles de ménage.

Succession de Peter Schneider.

No 27,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet.—LUNDI, 23 septembre 1889, à 11 heures du matin, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, arrêt daté du 9 septembre 1889 et rendu dans la susdite succession, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, No 131 rue Magazine, entre Ste-Marie et Félicité, [illegible]
Conditions—Comptant avant livraison.
11 sept—11 14 21 23

PAR BONY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 237 rue Erato.

Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No 27,687—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BONY & O'CONNOR—Nicholas J. Bony, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Olio et Erato, [illegible]

Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.
15 Sept—15 21 28 —oct 5 12

Successions de Anne Hatton Kenner et de Jacob Kenner (conjointes).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,216—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Hodgins, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 août—21—sept 5 8

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

COTTAGE

No 349 rue d'Orléans, entre les rues Galvez et Miro.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, désignée par le lot No 7 et partie du lot No 8 dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Galvez et Miro, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Orléans, 46 pieds de large dans le fond, sur une profondeur irrégulière de 79 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Toutes les mesures étant plus ou moins; la propriété est vendue d'après un plan dressé par D. E. Seghers, daté le 26 août 1889 et maintenant à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue avec trois chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur paiera au-dessus de son enchère les taxes de 1889.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Positivement pas de limite.
14 sept—14 16 21 jusqu'à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix
Du Troisième District.

Coin des rues Pauline et Chartres—Joli cottage.

Coin des rues Peters et Pauline—Grand hangars.

Rue Pauline, entre Peters et Chartres.

Rue des Remparts, entre Désiré et Piété—Terrain vague.

Succession de Henri Bittere.

No 5,301—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent, en congé, daté du 15 août 1889 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 4 et 2, carré d'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Pauline et Jeanne, mesurant chacun 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 128 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade rue Pauline. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peters et Pauline, et les améliorations comprennent une vaste bâtisse.

2° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété précédemment citée, désigné par le No 3, mesurant 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 128 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet que les propriétés précédemment décrites, désigné par le No 11, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Chartres, desquelles deux rues il forme le coin. Les améliorations comprennent un joli cottage avec 3 chambres, cuisine et citerne.

4° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que les trois propriétés précédemment décrites, désigné par le No 12, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un hangar, une citerne en fer. Les susdites propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après un plan de D. E. Seghers, architecte, daté du [illegible] 1889.

5° Un terrain situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, mesurant 27 pieds 6 pouces de façade rue des Remparts, 27 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière et 120 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—Pour la propriété cinquièmement décrite, comptant; pour les autres de 1 à 4 inclusivement un tiers comptant, et la balance à un et deux ans en billets à l'ordre de l'acquéreur, portant huit pour cent par an d'intérêt, garantis par hypothèque et privilège de vendeur [illegible]

Les actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

Propriété améliorée de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.

Succession de Frederick Gast.

No 26,548—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 6 août 1889 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Union, Français et St-Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en sus du prix de la vente.

Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 août—10 17 24 31—sept 7 14

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple à un étage couvert en ardoises.

No 346 rue Prieur, Troisième District.

Succession Veuve J. B. Lavigne.

Pour du Comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY.—Albert Brignoni, encanteur.—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté du 20 août 1889, dossier 27,564, pour le compte de la succession de veuve J. B. Lavigne, décédée, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Onzaga, et mesurant 32 pieds 11 pouces de façade rue Prieur sur 96 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple d'un étage de 2 chambres, plâtrées, et cuisine attenante à la maison principale et galerie, une bonne citerne, cabinet d'aisance, et portant le numéro municipal 346.

Conditions—Comptant; en payant les taxes; 10 pour cent de dépôt par l'acquéreur au moment de l'adjudication et le paiement des taxes dues pour l'année 1889.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur à Slidell, paroisse de St-Tammany.

Meubles, etc.

Succession de G. B. Shakspeare.

No 27,114—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS.—Albert Paul, encanteur—Bureau No [illegible] rue Carondelet—Le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. M. H. Righter, juge de la dite Cour, Division D, en date du 16 août 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Une certaine portion de terre, divisée en 14 lots, dans l'îlet No 25 dans la ville de Slidell, dans la paroisse de St-Tammany, Louisiane. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

Aussi, à la même heure et au même endroit, il sera vendu un lot de meubles, de bois de construction, etc., d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. Rollo, notaire.
15 août—15 24 31 sept 7 14 21

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District,

Rue Louisa, entre Bons-Enfants et Marais.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Hermonie Johnson.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 26,388.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 31 août 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Bons-Enfants et Marais, mesurant 27 pieds de façade à la rue Louisa sur une profondeur de 80 pieds et 7 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en un an à l'option des acquéreurs, [illegible]

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt d'argent de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
6 sept—6,7,14,21,28—5oct.